

Lettre d'information du Couesnon n°8

→ Le bocage

Editorial

Nouvellement élu président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon, et par ailleurs président du Syndicat de Production d'Eau du Bassin du Couesnon, c'est avec beaucoup d'enthousiasme et dans la concertation que je souhaite accomplir le travail de mise en œuvre du SAGE Couesnon élaboré sous la présidence de Marcel ROUSSEL.



Le chantier est important : restaurer et entretenir les rivières, assurer un approvisionnement en eau pour tous en respectant le fonctionnement des rivières dans lesquelles nous puisons pour l'essentiel cette eau, améliorer la qualité de l'eau et contribuer ce faisant avec les acteurs des SAGE voisins à mettre en valeur l'eau et les écosystèmes de la baie du Mont Saint Michel.

Plus que jamais, nous sommes appelés acteurs de l'eau, de l'économie, de l'aménagement du territoire à conjuguer nos efforts pour que cet élément vital soit préservé et permette d'assurer un développement équilibré du territoire.

Le bocage est un élément structurant de l'aménagement du territoire. Ce numéro vous propose de mieux appréhender les multiples services rendus par le bocage, notamment à travers le témoignage d'élus ou agriculteur du bassin versant.

Joseph BOIVENT,

Président du SAGE Couesnon



Haies, talus et bosquets : un héritage à faire fructifier



→ Le bocage : une nécessité ?

Sur le bassin versant du Couesnon, le bocage fut pendant des siècles un trait caractéristique du paysage. Il a été grandement déstructuré à partir des années 1950, et subit, aujourd'hui encore, une lente érosion. Malgré les avantages que procurent les haies, talus et bosquets, ces derniers se dégradent et continuent de disparaître.

C'est pourquoi les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon souhaitent appuyer les nombreux programmes de plantation de haies ou de reconstruction de talus qui sont déjà proposés depuis une quinzaine d'années sur notre territoire et demandent aux collectivités de favoriser le maintien d'un maillage bocager fonctionnel en identifiant et protégeant ses constituants dans leurs documents d'urbanisme.

L'apogée du bocage en Bretagne coïncide avec les progrès agronomiques du XIX^e siècle permettant d'améliorer la qualité des sols longtemps occupés par les landes. La rentabilité du fourrage s'étant améliorée, le cheptel a augmenté et l'enclos pour les bêtes s'est avéré nécessaire. C'est ainsi que le paysage bocager s'est densifié.

Avec la modernisation agricole, le paysage rural a radicalement changé à partir des années 1960. Ses besoins évoluant, l'agriculture s'est tournée vers des parcelles plus grandes. La haie comme source de bois de chauffage et comme clôture suscite moins d'intérêt. Haies et talus sont perçus comme des obstacles et le bocage est moins entretenu. La politique de remembrement des parcelles, particulièrement intense à compter des années 1950 va accélérer le débocageme

Le recul du bocage, évalué aujourd'hui encore à 1 % par an sur la période 1996-2008, s'explique aussi par des événements climatiques extrêmes, la présence de ravageurs forestiers et tout simplement par le vieillissement des arbres qui ne sont plus renouvelés. Il reste aujourd'hui en Bretagne 180 000 km de bocage.

La disparition de ce maillage bocager s'avère problématique car ses impacts sont nombreux.

De par sa capacité à faire obstacle au ruissellement lors de fortes pluies, le bocage favorise l'infiltration de l'eau dans le sol et

prairies et terres cultivées, le bocage est essentiel à la circulation des espèces et de ce fait au maintien de la biodiversité. Le bocage est l'une des composantes de la fameuse trame verte du Grenelle de l'environnement.

Le bocage répond également de manière utile aux préoccupations agricoles. Barrière physique à la perte des terres arables, il apporte une solution aux phénomènes d'érosion des sols. Il accueille et héberge environ 4km de haies sur nos parcelles agricoles pour plusieurs raisons :

« Il est important de garder des haies sur nos parcelles agricoles pour plusieurs raisons : Tout d'abord, le bocage représente une ressource économique non négligeable. J'exploite environ 4km de haies sur mon exploitation et ça me permet d'alimenter à 100% ma chaudière-bois déchiqueté. J'aime bien le châtaignier car il a un bon rendement de poussée. Je les exploite en cépés tous les 6 ans. L'objectif au final est d'avoir une ressource pérenne sur l'exploitation. Je vise l'autosuffisance énergétique.

Le bocage a aussi d'autres intérêts comme la lutte contre l'érosion des sols et les ruisselements d'eau polluée vers nos cours d'eau, surtout dans des secteurs vallonnés comme ici. Il est donc important de conserver les haies et talus, notamment ceux perpendiculaires au sens de la pente, car ils permettent de faire obstacle aux coulées de boue. Le sol est notre outil de travail. Nous devons éviter au maximum les pertes de terre. Cela permet en plus d'améliorer la qualité de l'eau de nos ruisseaux.

Cela demande évidemment de consacrer un peu de temps à l'entretien des haies. Je compte environ une dizaine de jours par an pour ce travail. J'évite de passer le lamer qui coupe les arbres et je pratique plutôt l'élagage à la tronçonneuse.

En 2012, lorsque la technicienne bocage du syndicat intercommunal du Haut Couesnon m'a présenté le programme de plantation Breizh Bocage, j'ai tout de suite été intéressé. Nous avons planté, en février 2013, 600m de haies et créer 60 m de talus.

Le bocage répond également de manière utile aux préoccupations agricoles. Barrière physique à la perte des terres arables, il apporte une solution aux phénomènes d'érosion des sols. Il accueille et héberge environ 4km de haies sur nos parcelles agricoles pour plusieurs raisons :

« L'identification des haies et talus dans le PLU M* permet une gestion concertée et optimale du bocage »

« C'est en mars 2010 que les élus de la communauté de communes de Saint James - Maire de Saint Aubin de Terregatte - Représentant à la Chambre d'Agriculture de la Manche - Membre de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon

« L'identification des haies et talus dans le PLU M* permet une gestion concertée et optimale du bocage »

« C'est en mars 2010 que les élus de la communauté de communes de Saint James décident de prescrire l'élaboration d'un PLU* et d'identifier, conformément aux préconisations du SAGE Séline, les talus et haies présentant un intérêt pour limiter les risques d'érosion de sol et de transfert de polluants vers les cours d'eau.

Les inventaires du bocage, commencés en 2008 se sont terminés en 2012. Entre temps, un comité intercommunal bocage, regroupant des représentants d'agriculteurs, de chasseurs, des CLE des SAGE Séline et SAGE Couesnon, a été créé pour définir les règles de protection communales à l'ensemble de nos 12 communes. Plusieurs scénarios de protection ont été étudiés.

Sur proposition du comité intercommunal bocage, le conseil communautaire retient l'idée d'identifier l'ensemble des 603 km de haies et talus du territoire, soumettant chaque arrachage de haies à déclaration préalable auprès du maire. Ce dernier peut décider de s'opposer à la demande ou de l'autoriser si des mesures compensatoires (plantation de haies de même linéaire et de fonctionnalité équivalente) sont proposées. L'arrachage sera autorisé dans le cadre d'une création d'accès à une parcelle agricole ou lors d'un regroupement parcellaire. Ces règles de fonctionnement sont aujourd'hui en vigueur depuis l'approbation du PLU* qui a eu lieu le 12 avril 2014.

Afin d'appuyer le maire aussi bien dans la motivation des refus que sur le choix des mesures compensatoires lors d'une demande d'arrachage de haies ou de destruction de talus, des commissions communales bocage ont été créées. Elles sont composées d'acteurs de la commune ayant un intérêt sur le sujet. Ces commissions sont animées par le chargé de mission « bocage » de la communauté de communes.

Il est d'intérêt général que cette initiative puisse être suivie par d'autres collectivités voisines afin que ces demandes préalables aux arrachages se déclarent et que une gestion concertée et raisonnée du bocage soit effective sur nos territoires. »

* PLU: Plan Local d'Urbanisme inter-communal

Espaces boisés classés (L130-1)
Hais inventoriées protection du paysage (L123-1-5-7*)
Bosquets inventoriées protection du paysage (L123-1-5-7*)

Extrait du plan graphique du PLUi de la communauté de communes de St James

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

→ Jean-Pierre CARNET



Président de la communauté de communes de Saint James - Maire de Saint Aubin de Terregatte - Représentant à la Chambre d'Agriculture de la Manche - Membre de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon

« L'identification des haies et talus dans le PLU M* permet une gestion concertée et optimale du bocage »

« C'est en mars 2010 que les élus de la communauté de communes de Saint James décident de prescrire l'élaboration d'un PLU* et d'identifier, conformément aux préconisations du SAGE Séline, les talus et haies présentant un intérêt pour limiter les risques d'érosion de sol et de transfert de polluants vers les cours d'eau.

Les inventaires du bocage, commencés en 2008 se sont terminés en 2012. Entre temps, un comité intercommunal bocage, regroupant des représentants d'agriculteurs, de chasseurs, des CLE des SAGE Séline et SAGE Couesnon, a été créé pour définir les règles de protection communales à l'ensemble de nos 12 communes. Plusieurs scénarios de protection ont été étudiés.

Sur proposition du comité intercommunal bocage, le conseil communautaire retient l'idée d'identifier l'ensemble des 603 km de haies et talus du territoire, soumettant chaque arrachage de haies à déclaration préalable auprès du maire. Ce dernier peut décider de s'opposer à la demande ou de l'autoriser si des mesures compensatoires (plantation de haies de même linéaire et de fonctionnalité équivalente) sont proposées. L'arrachage sera autorisé dans le cadre d'une création d'accès à une parcelle agricole ou lors d'un regroupement parcellaire. Ces règles de fonctionnement sont aujourd'hui en vigueur depuis l'approbation du PLU* qui a eu lieu le 12 avril 2014.

Afin d'appuyer le maire aussi bien dans la motivation des refus que sur le choix des mesures compensatoires lors d'une demande d'arrachage de haies ou de destruction de talus, des commissions communales bocage ont été créées. Elles sont composées d'acteurs de la commune ayant un intérêt sur le sujet. Ces commissions sont animées par le chargé de mission « bocage » de la communauté de communes.

Il est d'intérêt général que cette initiative puisse être suivie par d'autres collectivités voisines afin que ces demandes préalables aux arrachages se déclarent et que une gestion concertée et raisonnée du bocage soit effective sur nos territoires. »

* PLU: Plan Local d'Urbanisme inter-communal

Espaces boisés classés (L130-1)
Hais inventoriées protection du paysage (L123-1-5-7*)
Bosquets inventoriées protection du paysage (L123-1-5-7*)

Extrait du plan graphique du PLUi de la communauté de communes de St James

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou de talus ont été créés ou restaurés sur le bassin du Couesnon, toutefois cela ne compense pas encore les linéaires de haies qui disparaissent chaque année.

Si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon encourage ces initiatives de plantation et de rénovation des haies, talus et bosquets ou encore de créer des talus,

En 5 ans, plus de 200 Km de haies ou

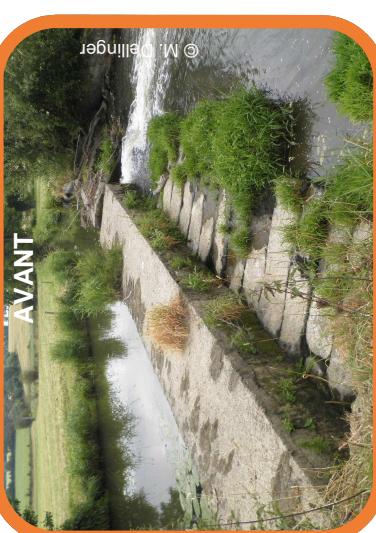
→ La chronique des sous-bassins versants

Plusieurs structures travaillent sur le bassin versant du Couesnon pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Nous vous proposons de découvrir quelques actions qui ont eu lieu en 2014.



Décembre 2014

Une quarantaine d'élus et d'agents ont ainsi pu échanger et profiter des retours d'expériences de St Sauveur des Landes et de Rennes.



1 Vendel et La Chapelle St Aubert : La continuité écologique restaurée

La circulation des poissons et des sédiments a été restaurée sur le Couesnon à Vendel et La Chapelle St Aubert. Les déversoirs des moulins de Vendel et de Blot, qui étaient difficilement franchissables, ont été remplacés par des rampes rugueuses en enrochements de faible dénivelé permettant dorénavant la circulation optimale des poissons migrateurs et autres espèces aquatiques (saumons, truites, anguilles...). Conformément aux souhaits des propriétaires, les biefs et coursiers ont également été abaissés : cela permet de

Ces travaux ont également permis de retrouver des écoulements plus naturels et plus diversifiés sur environ 2,5 km de cours d'eau en amont des moulins.

Déversoir du moulin de Vendel

Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon : 02 23 51 00 96

2 Saint Sauveur des Landes : Zéro phytotox : Partage d'idées innovantes

L'utilisation de pesticides sera bientôt interdit pour toutes les communes (loi "Labbé" du 6 février 2014).

Pour y répondre, certaines communes ont d'ores et déjà fait des choix innovants en matière d'aménagements. De quoi donner des idées à leurs voisines, ce qui était le but de la journée organisée en Pays de Fougères le 25 septembre.

Parce que le bocage participe à nos représentations culturelles, usages de détentes, autant qu'à notre urbanisme, son appropriation est l'affaire de tous. Ainsi sur le

territoire d'Antrain Communauté, les initiatives se font à différentes échelles :

Le 6 novembre, les élèves de l'école Victor Chapelière à Rimou, ont chacun planté un arbre qu'ils pourront voir se développer. Ce projet pédagogique a pu voir le jour en partenariat avec la Mairie et l'opération nationale « plus d'arbres, plus de vie ».

conservier de l'eau jusqu'aux bâtiments des moulins, afin de préserver leur aspect patrimonial.

Lors du réaménagement du bourg, Saint Sauveur a porté une attention particulière, à l'utilisation de nombreux revêtements, alternant les revêtements perméables et imperméables ; et sur la création de massifs de plantes endémiques ou rustiques. Rennes a quant à elle parié sur le retour du végétal dans les clôtures : allées engazonnées, mise en place de plantes tapissantes tels que les sédums, de prairies fleuries, et colonisation des espaces par une végétation herbacée spontanée.

Syndicat Mixte de Production d'eau du Bassin Rennais : 02 23 62 11 36

3 Rimou et Bazouges la Pérouse : Le bocage mis en valeur

Le choix a été fait de privilégier le lit naturel en fond de vallée au détriment de l'ancien bief, les travaux de restauration de la continuité ont ainsi permis de faire passer la totalité du débit du ruisseau dans le lit naturel en fond de vallée. En conséquence, le débit du cours d'eau ne passe plus par l'ancien village (seuil), mais les fondations de celui-ci ont été conservées.

Ces travaux ont été réalisés au mois de septembre dernier. Ils ont été financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (70%), le

Conseil Régional de Bretagne (10%) et le SMICA (20%).

4 Pleine Fougères : Restauration de la continuité écologique au Moulin de Rozel

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Syndicat Mixte du Couesnon Aval : 02 33 89 15 11

5 Drains du Coglais : 66 ha de terres agricoles échangées pour la pérennité de l'agriculture et de la qualité de l'eau des Drains

La prise d'eau des Drains, composée de 13 drains maconnés en 1880, est une vieille dame, qui a vu passer plusieurs projets pour protéger son eau.

Soutenus tout au long de l'année 2014 par le SMPBR en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, ils poursuivront désormais leur réflexion au travers d'un appel à projet régional sur l'Agriculture Écologiquement Performante. Souhaitons leur bonne continuation !

Syndicat Mixte de Production d'eau du Bassin Rennais : 02 23 62 11 36

6 Haut Couesnon : Agriculture Ecologiquement Performante, c'est parti !

Avec des orientations différentes basées sur l'herbe, le maïs ou encore le bio, la finalité commune est bien de limiter la dépendance aux intrants extérieurs en produisant sur l'exploitation les aliments nécessaires aux animaux, sans que ce soit au détriment de la durabilité sur l'exploitation (économie, confort de travail, qualité des sols, ...).

Syndicat Mixte du Couesnon : 02 23 62 11 36

Le 6 novembre, les élèves de l'école Victor Chapelière à Rimou, ont chacun planté un arbre qu'ils pourront voir se développer. Ce projet pédagogique a pu voir le jour en partenariat avec la Mairie et l'opération nationale « plus d'arbres, plus de vie ».

Conseil Régional de Bretagne (10%) et le

SMICA (20%).

Conseil Général 35, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional et du SMG35.

Syndicat Mixte de Production d'eau du Bassin Rennais : 02 23 62 11 36

7 Vendel et La Chapelle St Aubert : La continuité écologique restaurée

La circulation des poissons et des sédiments a été restaurée sur le Couesnon à Vendel et La Chapelle St Aubert. Les déversoirs des moulins de Vendel et de Blot, qui étaient difficilement franchissables, ont été remplacés par des rampes rugueuses en enrochements de faible dénivelé permettant dorénavant la

circulation optimale des poissons migrateurs et autres espèces aquatiques (saumons, truites, anguilles...). Conformément aux souhaits des propriétaires, les biefs et coursiers ont également été abaissés : cela permet de

Ces travaux ont également permis de retrouver des écoulements plus naturels et plus diversifiés sur environ 2,5 km de cours d'eau en amont des moulins.

Déversoir du moulin de Vendel

Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon : 02 23 51 00 96

8 Saint Sauveur des Landes : Zéro phyto : Partage d'idées innovantes

L'utilisation de pesticides sera bientôt interdit pour toutes les communes (loi "Labbé" du 6 février 2014).

Pour y répondre, certaines communes ont d'ores et déjà fait des choix innovants en matière d'aménagements. De quoi donner des idées à leurs voisines, ce qui était le but de la journée organisée en Pays de Fougères le 25 septembre.

Le 6 novembre, les élèves de l'école Victor Chapelière à Rimou, ont chacun planté un arbre qu'ils pourront voir se développer. Ce projet pédagogique a pu voir le jour en partenariat avec la Mairie et l'opération nationale « plus d'arbres, plus de vie ».

Conseil Régional de Bretagne (10%) et le

SMICA (20%).

Conseil Général 35, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional et du SMG35.

Syndicat Mixte de Production d'eau du Bassin Rennais : 02 23 62 11 36

9 Haut Couesnon : Agriculture Ecologiquement Performante, c'est parti !

L'autonomie protéique, voilà ce qui rassemble 8 éleveurs laitiers du bassin versant du Haut Couesnon.

Afin de valoriser sa richesse paysagère, Antrain Communauté va rafraîchir la signalisation des sentiers de randonnée. Une mise en avant du patrimoine à laquelle les usagers seront associés.

Antrain communauté : 02 99 98 37 24

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

La prise d'eau des Drains, composée de 13 drains maconnés en 1880, est une vieille dame, qui a vu passer plusieurs projets pour protéger son eau.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

La prise d'eau des Drains, composée de 13 drains maconnés en 1880, est une vieille dame, qui a vu passer plusieurs projets pour protéger son eau.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

10 Haut Couesnon : Agriculture Ecologiquement Performante, c'est parti !

L'autonomie protéique, voilà ce qui rassemble 8 éleveurs laitiers du bassin versant du Haut Couesnon.

Afin de valoriser sa richesse paysagère, Antrain Communauté va rafraîchir la signalisation des sentiers de randonnée. Une mise en avant du patrimoine à laquelle les usagers seront associés.

Antrain communauté : 02 99 98 37 24

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

La prise d'eau des Drains, composée de 13 drains maconnés en 1880, est une vieille dame, qui a vu passer plusieurs projets pour protéger son eau.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

11 Haut Couesnon : Agriculture Ecologiquement Performante, c'est parti !

L'autonomie protéique, voilà ce qui rassemble 8 éleveurs laitiers du bassin versant du Haut Couesnon.

Afin de valoriser sa richesse paysagère, Antrain Communauté va rafraîchir la signalisation des sentiers de randonnée. Une mise en avant du patrimoine à laquelle les usagers seront associés.

Antrain communauté : 02 99 98 37 24

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

La prise d'eau des Drains, composée de 13 drains maconnés en 1880, est une vieille dame, qui a vu passer plusieurs projets pour protéger son eau.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Rozel se trouve sur le cours d'eau du Chênelais sur la commune de Pleine -Fougères. L'ouvrage présentait un obstacle à la continuité écologique par la présence d'un ancien vannage de décharge situé sur le bief qui alimentait autrefois le Moulin de Rozel.

Le Moulin de Roz